

AVIS PUBLIC

AVIS est, par les présentes, donné par la soussignée greffière de la susdite municipalité que lors de la séance extraordinaire tenue le 14 juin 2022, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- Règlement numéro 600-2022 modifiant le *Règlement numéro 575-2021 imposant une redevance réglementaire pour contribuer au financement des infrastructures touristiques municipales* afin de modifier certaines dispositions.

AVIS est aussi donné que ledit règlement est déposé au bureau de la greffière de la municipalité où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance aux heures normales d'ouverture.

Donné à Percé, le 15 juin 2022.

Gemma Vibert,
Greffière